

Éléments pour une économie politique de la soutenabilité fondée sur le recul de la marchandise

Elements for an economics of the sustainability based on the decrease of the merchandise

Résumé

Cet article essaie de formuler des éléments pour poser les bases d'une économie politique de soutenabilité dans ses deux dimensions : sociale et environnementale. Dans cette perspective, nous rappelons les limites de l'approche néoclassique de la soutenabilité faible, fondée sur l'hypothèse de substituabilité. Ces limites se retrouvent également au sein d'un courant écologiste néophysiocrate. Par la suite, les procédures d'internalisation des effets externes restent prisonnières des mécanismes de marché. Aussi, proposons-nous dans une seconde partie, à partir de la notion de bien public ou bien commun, de définir la soutenabilité sociale et la soutenabilité écologique dans une perspective forte, par la préservation des biens communs de l'humanité et par l'utilisation de la monnaie comme bien public qui permet de payer les services non marchands.

Abstract

In this paper we try to formulate elements to found an economics of the sustainability in both dimensions : social and environmental. We call again the limits of neoclassical theory of weak sustainability, based on the hypothesis of the substituability. The same limits are in a new physiocratic stream. It results that the procedures of internalisation of external effects are prisoner of market mechanisms. Thus, starting on the concept of common good, we purpose ti define strong social and environmental sustainability preserving the common goods of humanity and using the money as a public good. The money allows to pay non-marketable services.

Mots-clés

bien commun, bien public, économie politique, internalisation, services non marchands, soutenabilité

Key-words

common good, economics, internalisation, non-marketable services, public good, sustainability

Lorsque le développement soutenable s'imposa il y a vingt ans comme un axe de recherche théorique et de stratégie majeur, l'accent fut mis sur l'opposition entre une conception faible et une conception forte de la soutenabilité. Pour notre part, nous avons tenté d'apporter une contribution à la seconde en lui donnant le contenu suivant : puisque l'hypothèse de substituabilité continue du capital manufacturé aux ressources naturelles ne pouvait être raisonnablement retenue, nous proposons une stratégie d'utilisation des gains de productivité aux fins de réduire le temps de travail, au fur et à mesure que les besoins essentiels de tous étaient satisfaits. La condition en était une forte réduction des inégalités de revenus.

L'approfondissement des mutations du capitalisme contemporain, appelé financiarisé, patrimonial ou encore néolibéral, a eu pour conséquence au contraire d'aggraver les inégalités au sein des pays émergents, au sein des pays riches, et, vraisemblablement entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres. Cette aggravation a une double origine. D'une part, le partage, au stade primaire, de la richesse produite a eu tendance à se faire à l'avantage des revenus du capital et au détriment de ceux du travail [Landais, 2007, pour le cas français ; ONU, 2007, pour le monde entier], le principal vecteur en ayant été le mode de gestion des entreprises tourné vers l'affectation de la « valeur pour l'actionnaire ». D'autre part, la libéralisation des économies a pris la forme essentielle de la diminution de l'espace public, tant par le biais de services publics privatisés ou soumis à la concurrence, que par celui du grignotage progressif des systèmes de protection sociale (assurance maladie et retraites). En d'autres termes, la « marchandisation » des activités humaines dessine ce qui peut être appelé l'insoutenabilité du développement capitaliste, vue sous l'angle social.

L'insoutenabilité sociale n'est pas étrangère à celle qui concerne le domaine écologique ou environnemental. En effet, plus la « valeur » est destinée à satisfaire l'exigence de rentabilité financière, moins il reste de ressources disponibles pour réaliser les investissements nécessaires à transformer les processus productifs pour qu'ils soient moins polluants, moins émetteurs de gaz à effet de serre et moins gourmands en ressources naturelles. A l'« économie » (au sens d'économiser) indispensable des ressources, il est préféré une « gestion optimale » par des mécanismes de marché à partir de normes peu contraignantes.

L'article présenté ici vise à approfondir le champ de recherche que nous avons ouvert pour esquisser une économie politique de la démarchandisation. L'orthodoxie libérale néoclassique situe le principal obstacle à la croissance, au développement et au bien-être – trois notions confondues – dans un niveau de dépenses publiques, de dépenses sociales, de « prélèvements obligatoires » trop élevé, car seule l'activité marchande serait source de richesse. Notre thèse est qu'il s'agit d'une construction idéologique qui peut être logiquement réfutée. Dans des travaux antérieurs, nous avons proposé cette réfutation qui s'applique également à une croyance marxiste traditionnelle qu'il convient de dépasser : l'activité réalisée dans la sphère non marchande est éminemment productive de richesse, c'est-à-dire de valeurs d'usage répondant à de vrais besoins sociaux, et la valeur monétaire mais non marchande des services d'éducation et de santé publiques par exemple est créée par les travailleurs de ces services et non prélevée sur celle créée par les salariés du capital.

Les discussions nées de cet essai de démonstration nous ont permis ensuite de distinguer l'anticipation, le financement et le paiement comme trois moments distincts du processus de production dynamique, valables aussi bien pour la sphère marchande que pour la sphère non marchande. Une économie politique de la démarchandisation est donc possible :

- en se défaisant de l'idée fausse selon laquelle la sphère non marchande est financée par la sphère marchande sont réunis,
- en renouvelant la conception de la richesse par la réhabilitation de la valeur d'usage par rapport à la valeur d'échange, la première n'étant pas réductible à la seconde,

- en envisageant la soutenabilité du développement sur la base réunissant l'« économie » du travail humain (soutenabilité sociale) et des ressources naturelles (soutenabilité écologique) et la transformation radicale du contenu de la production en donnant la priorité aux services non marchands (santé, éducation, culture, connaissances, etc.) dont l'empreinte écologique n'est pas nulle mais est moindre que celle des biens marchands.

L'objet de cet article est de réunir ensemble ces différents éléments que nous avons jusqu'ici considérés séparément.

I- Les impasses de la soutenabilité faible

La soutenabilité faible du développement est critiquable sous deux aspects. Le premier concerne l'hypothèse de substituabilité des facteurs de production, le second porte sur les procédures d'internalisation par le biais du marché.

1. La substituabilité en question

La critique de l'hypothèse de substituabilité à la base de la soutenabilité faible a été, dès l'origine, menée aussi bien par des travaux hétérodoxes [Georgescu-Roegen, 1979 ; Martinez-Alier, 1992 ; Passet, 1979, 1996 ; Daly, 1996 ; Naredo, 1987 ; Harribey, 1996, 1997, 1999], que par des travaux d'inspiration au départ plus conforme à la théorie économique dominante, mais ayant opté pour l'économie écologique [Pearce, 1976 ; Faucheux et Noël, 1995].

Cependant, de nouvelles formulations ont prétendu dépasser les failles anciennes. On examinera ici deux tentatives dont nous pensons qu'elles se soldent par un échec.

a) Renouveau néoclassique ?

Le modèle néoclassique de base de l'économie de l'environnement est synthétisé dans la formulation proposée par Stiglitz [1974]. L'hypothèse de substituabilité entre capital artificiel et capital naturel permet, en introduisant à côté du capital et du travail le facteur environnement, de conserver l'identité entre croissance de la consommation par tête et amélioration du bien-être collectif. Stiglitz montre que, dans le cadre d'une fonction de Cobb-Douglas et d'une fonction d'utilité telle que celle présentée dans le modèle de Hotelling [1931], une augmentation de la consommation par tête, et par suite de la satisfaction, est non seulement possible mais optimale, dans le sens où l'on peut maximiser la somme des bénéfices nets actualisés à travers toutes les générations, à la condition que le rapport entre le taux de croissance du progrès technique et la part de la ressource naturelle dans le produit soit suffisamment élevé. Il est donc postulé que le progrès technique permettra toujours de retirer une satisfaction plus grande d'un flux de ressources toujours plus faible.

Cependant, la stabilité de cette croissance est précaire car aucune force de marché n'est capable de ramener le taux d'utilisation des ressources vers sa trajectoire optimale si celle-ci n'a pas été adoptée dès le départ. Comme le notent Sylvie Faucheux et Jean-François Noël [1995, p. 251], la règle de Hotelling est une condition nécessaire mais non suffisante d'une bonne gestion des ressources naturelles au cours du temps. Sous cette restriction, la croissance optimale dépend de l'une ou l'autre des trois conditions suivantes :

- ou bien l'élasticité de substitution entre environnement et capital ou travail est constante et égale à un et la part du produit rémunérant le capital est supérieure à celle rémunérant le facteur naturel,
- ou bien l'élasticité est constante et supérieure à un,
- ou bien elle n'est pas constante et le progrès technique permet de se dispenser de plus en plus de la ressource qui s'épuise.

Le choix d'une fonction Cobb-Douglas à rendements constants ($Q = L^\alpha K^\beta E^\gamma$ avec L le facteur travail, K le facteur capital et E le facteur environnement et avec $\alpha + \beta + \gamma = 1$) est important pour formuler le modèle de Stiglitz : une fonction de type multiplicatif permet de considérer la minoration d'un facteur par la diminution de son exposant (puisque celui-ci mesure l'élasticité partielle de la production par rapport à ce facteur, il n'y a pas de raison de supposer que, au fur et à mesure qu'une ressource s'épuise ou se dégrade, l'élasticité partielle ne diminue pas) et non par sa propre disparition ; la compensation par le progrès technique de l'épuisement des ressources naturelles se traduit par l'augmentation de β au fur et à mesure que γ tend vers zéro ; de ce fait E tend vers l'unité au lieu de tendre vers zéro. Le produit ne dépend plus progressivement du facteur naturel et l'économie de l'écologie.

L'abandon de l'hypothèse des rendements constants pour celle de rendements croissants a permis à la théorie néoclassique de la croissance de se rajeunir en intégrant l'idée que la croissance était « endogène ». La croissance du revenu par tête peut croître indéfiniment grâce à l'accumulation de savoir, parce que la connaissance ne connaît pas de limites. Les économistes n'ayant pas renoncé *in fine* au modèle d'équilibre général n'ont pas manqué d'utiliser cette thèse pour contourner l'obstacle de l'irréalisme de la substitution infinie du capital manufacturé au capital naturel en voie d'épuisement. Ainsi, Jean-Paul Fitoussi et Eloi Laurent [2008, p. 14 et 54] affirment-ils que sont inversement corrélées « la décumulation des stocks de ressources épuisables ou la dénaturation tout aussi irréversible de certains fonds environnementaux d'un côté, l'accumulation des savoirs et des techniques de l'autre ». Ils en concluent [p. 54] : « On peut donc décider d'une croissance aussi forte que l'on veut (donc d'un prélèvement correspondant sur les stocks de ressources) à condition de disposer d'un niveau de connaissances suffisant pour assurer la pérennité du système. »

Le problème est que le modèle de la croissance endogène de Romer [1986] suppose des rendements croissants par la vertu des externalités engendrées par le savoir croissant, à partir d'un stock de facteurs de production classiques, travail et capital, qui soit constant. Or, Fitoussi et Laurent, comme tous ceux qui croient pouvoir contourner l'épuisement des ressources naturelles, raisonnent comme si le savoir pouvait se substituer aux ressources.

b) Un courant néophysiocrate ?

Certains travaux ont essayé de fonder une économie politique écologiste en déclarant intégrer les principes de la thermodynamique. Ainsi, Lindenberger et Kümmel [2002], relayés en France par Cochet [2005], ont prétendu réfuter la théorie néoclassique en proposant une fonction de production Cobb-Douglas intégrant l'énergie à côté du capital et du travail. Or, le principe de cette introduction avait été posé par les pionniers des modèles de croissance néoclassiques des années 1950 à 1970, notamment Solow [1956] et Stiglitz, dans le but explicite d'introduire l'environnement dans le modèle d'équilibre général, et c'est précisément ce qu'il conviendrait de leur reprocher. Car, loin d'amorcer une critique de la théorie économique dominante, cette introduction en est le parachèvement en même temps que l'image de son impasse.

La théorie néoclassique assimile la répartition de l'output entre les propriétaires des facteurs de production, obtenue à partir d'une fonction de production à rendements constants, à la contribution productive de chaque facteur. Cela participe de la croyance selon laquelle le capital créerait de la valeur, que sa rémunération correspondrait à son apport productif et que, comme tout « facteur », comme toute variable introduite dans la fonction, la nature créerait aussi de la valeur. Or la décomposition du taux de croissance économique à partir de la fonction de production n'est pas une preuve de la contribution productive de chaque facteur pour plusieurs raisons.

D'abord, on n'obtient ce résultat que parce que la fonction multiplie les facteurs pour les rendre substituables entre eux, aux antipodes d'une conception écologiste où les facteurs seraient complémentaires et qui ne devrait donc pas réclamer qu'on incorpore le facteur environnement dans une telle fonction de production.

Ensuite, cette fonction a été construite pour conserver l'hypothèse selon laquelle la rémunération d'un propriétaire de facteur est égale à ladite « productivité marginale » de ce facteur. Cette règle constitue l'un des piliers de la théorie micro-économique qui en fait la condition de l'utilisation optimale des facteurs de production

Enfin, on pourrait ajouter beaucoup d'autres facteurs dans cette fonction et trouver une « justification » de la part que s'approprient leurs propriétaires et dont la croissance pondérée viendrait atténuer celle imputable aux seuls capital et travail dans une fonction à deux variables. Tout cela est impeccable mathématiquement mais c'est une aberration économique. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer que les néoclassiques qui ne s'occupent pas d'environnement mettent comme troisième argument de la fonction de production multiplicative le progrès technique à la place de l'environnement et ils obtiennent le même résultat : la décomposition du taux de croissance global fait apparaître à peu près la moitié qui est dite provenir du progrès technique. Donc, on mettrait n'importe quel troisième facteur, on aurait ce même résultat. Résultat d'ailleurs qui s'évanouit jusqu'à zéro quand on incorpore le progrès technique aux autres facteurs.

Il s'ensuit que faire crédit à la fonction de production à facteurs substituables (seule capable de fournir cette décomposition *ad hoc* pour justifier la répartition des revenus dans le capitalisme) oblige à abandonner deux « fondamentaux » de la critique du capitalisme productiviste.

Le premier concerne les éléments concourant à la production qui sont largement complémentaires et non pas substituables. Si on considère la complémentarité, alors s'impose la notion de *facteur limitant* : on produit zéro si on n'a pas d'énergie, mais cela n'autorise pas à en conclure que l'énergie produit 100% de la valeur ou bien que « le pétrole crée plus de plus-value que le travail » comme le répètent à l'envi nombre d'écologistes croyant être ainsi meilleurs écologistes, ce qui est un contresens montrant la confusion entre l'occasion de la production de plus-value (quand on produit du pétrole ou tout autre marchandise) et le « facteur », c'est-à-dire le créateur de la valeur de cette production.¹ Question de logique, qui ne porte en elle aucun jugement normatif *a priori* et qui laisse la porte ouverte à la décision sociale : on choisit d'aller plus avant dans le productivisme ou de dire stop.

Le deuxième « fondamental » concerne ainsi le fait que seul le travail produit de la *valeur* nouvelle, autre impensé commun à la théorie néoclassique et à ce courant néophysiocrate. Les affirmations selon lesquelles l'énergie apporte une valeur ajoutée [Cochet, 2005, p. 20], que la « contribution productive de l'énergie est de l'ordre de 50%, celle du capital environ de 35% et celle du travail autour de 15% » [p. 22] ou qu'elle est le principal facteur de production [p. 23, 24, 28], n'ont à proprement parler strictement aucun sens. Pour en avoir l'intuition, imaginons qu'à côté de l'énergie, on mette l'eau, puis l'air, puis etc. Dirions-nous que la contribution de l'air serait *x* fois inférieure ou supérieure à celle de l'énergie, alors que, sans air, on meurt et le feu aussi ? Ou bien que le total des contributions dépasse 100% ?

¹ Keynes [1969, p. 223] avait réfuté cette assertion ainsi : « Il est préférable de considérer le travail [...] comme le seul facteur de production ; la technique, les ressources naturelles, l'équipement et la demande effective constituent le cadre déterminé où ce facteur opère. »

Nous défendons la thèse que, pour sortir de ces différents pièges, il faut :

- abandonner la fonction de production à facteurs substituables ;
- dissocier valeur et richesse (cette dernière étant synonyme de valeur d'usage). Ne pas fonder la première sur la seconde. En termes logico-mathématiques : la valeur d'usage est une condition nécessaire (mais non suffisante) de la valeur d'échange ($VE \Rightarrow VU$, alors que pour les néoclassiques $VE \Leftrightarrow VU$) ;
- distinguer contribution productive et coûts. Ce n'est pas parce que tel ou tel élément a un faible (fort) coût qu'il crée peu (beaucoup) de valeur [Cochet, 2005, p. 21]. Prenons le cas où le patronat déciderait de diviser les salaires par 2 et d'augmenter en conséquence les profits. Dirait-on que la contribution productive des salariés a été divisée par 2 et que celle des actionnaires se trouverait propulsée à l'avant ? Le problème né de la confusion entre valeur créée par le travail et valeur reçue sous forme de salaire par le travailleur était l'un de ceux que Marx avait décryptés contre les économistes classiques en dénonçant l'inanité de l'expression « valeur du travail » trop ambiguë pour avoir un statut scientifique. Par ailleurs, reprocher à la théorie néoclassique de ne pas inclure le facteur énergie dans le PIB [Cochet, 2005, p. 28] relève de la même erreur car le PIB écarte les consommations intermédiaires, non pas pour en minimiser l'importance, mais pour mesurer la production nette, aux amortissements des équipements près ;
- dissocier contribution productive et rémunération. Jamais le travail salarié n'a été rémunéré à hauteur de la valeur qu'il a produite. Le capital est stérile en termes de valeur (c'est ce qui, par exemple, fonde la critique des retraites par capitalisation). Cela n'équivaut pas à dire que le capital physique (équipements) est inutile, au contraire, puisqu'il sert à améliorer la productivité du travail ;
- définir avec précision la notion de productivité. Parler de productivité du capital peut laisser croire que le capital produit de la valeur nouvelle. Tout au plus peut-on parler en toute rigueur d'efficacité des équipements productifs qu'il serait plus juste de mesurer par l'inverse de ladite productivité du capital qui est le coefficient de capital mesurant la quantité de capital nécessaire par unité produite. Par extension, certains économistes et certains écologistes parlent de productivité des ressources naturelles, ce qui n'a aucun sens parce que les ressources ne produisent rien. Elles sont soit fournies directement par la nature (lumière solaire, air), soit rendues utilisables par le travail humain (extraction, traitement, etc.). L'efficacité des processus de production peut alors être mesurée par l'intensité énergétique ou l'intensité en ressources naturelles, c'est-à-dire la quantité de ressources nécessaire pour produire une unité de bien ou de service. Cette notion est parallèle à celle de coefficient de capital trop souvent confondue avec la productivité.

L'eau, l'air, l'énergie, le soleil, les bactéries sont à la base de la vie et donc de la vie économique. Et de la valeur produite ? Non. S'il en était autrement, il faudrait élaborer une théorie sur les bactéries. Donc, les physiocrates du XVIII^e étaient enfermés dans la vision de leur époque, une économie agricole, et ils attribuaient à la nature ce qui relevait du travail humain. A la nature reviennent les rayons de soleil, au travail la création de valeur économique. C'est le mérite d'Adam Smith d'avoir balayé les illusions physiocratiques au vu des transformations qu'il avait sous les yeux. Ce qui ne vaut pas quitus pour les dégâts engendrés par l'industrie. Et ce qui ne signifie pas l'oubli de la nécessité des ressources naturelles pour produire et de la nécessité de les préserver pour l'avenir.

A l'opposé des affirmations d'un certain courant de l'écologie politique, il faut redire que la nature a une valeur d'usage qui est incommensurable à toute valeur économique : en leur état naturel, les ressources *sont de la richesse mais n'ont pas de valeur monétaire*.

Il y a donc ici quatre niveaux de compréhension :

- les ressources naturelles sont des richesses ;
- elles n'acquièrent éventuellement de valeur économique que par l'intervention du travail humain (le pétrole gisant au fond des océans n'a aucune valeur économique s'il est inaccessible ou si l'on ne va pas le chercher ; les rentes de monopoles éventuelles parce qu'il y a eu appropriation d'une ressource sont une fraction du surplus social né du travail productif) ;
- elles ne créent elles-mêmes pas de valeur, tout en étant indispensables à la production de richesse et valeur nouvelles par le travail ;
- si, dans le cadre de l'activité humaine ou en dehors de tout usage, on fait le choix de préserver les équilibres des écosystèmes, c'est au nom de « valeurs » qui ne ressortissent pas à l'économique, mais à l'éthique et au politique.

La critique de l'économie politique est toujours à poursuivre et à renouveler. Mais il faut prendre garde où l'on met les pieds : l'utilisation des outils néoclassiques ne peut que conduire dans une voie sans issue. L'enseignement de la thermodynamique est à prendre en considération, non pas pour croire que la Terre est un système isolé, mais pour considérer que le temps de structuration et de complexification de la vie grâce au flux d'énergie solaire – lequel agit contre l'entropie de la matière – n'a rien à voir avec le temps de l'activité humaine infiniment plus court. C'est la raison pour laquelle nous devons compter avec la rareté des ressources et construire socialement une meilleure répartition des richesses produites comme des richesses naturelles.

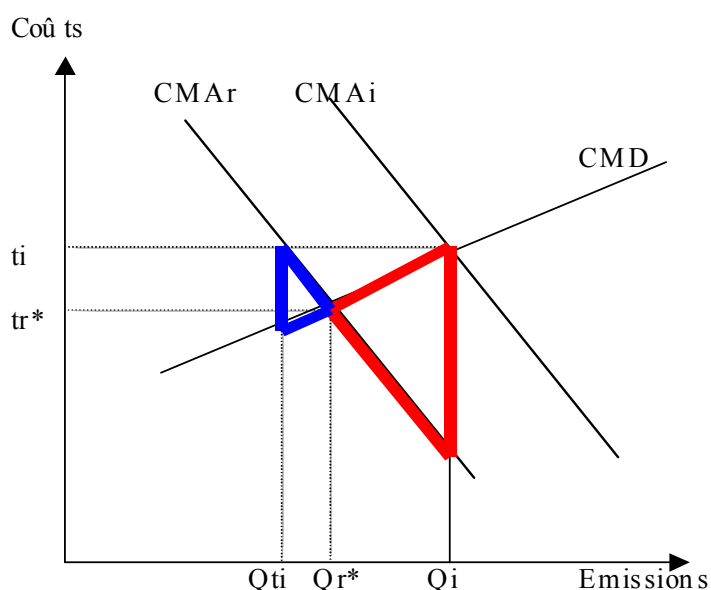
2. L'internalisation ou la gestion par le marché

Les deux modes d'internalisation des effets externes, la taxe pigouvienne et l'instauration de droits de propriété négociables sur un marché sont issus de l'approche néoclassique de l'environnement. Et, malgré cela, elles bénéficient d'un statut différent, tant chez les économistes restés fidèles à cette approche que chez ceux qui la rejettent. A la suite de Ronald Coase [1960], nombre d'économistes de l'environnement préfèrent une internalisation par les droits de propriété à une taxe pigouvienne. En revanche, ceux qui sont proches des thèses écologistes penchent du côté de la taxe.

a) Le choix des méthodes

Selon la théorie orthodoxe, le choix technique entre agir sur le marché par les prix (taxe) ou par les quantités (normes ou permis de polluer) dépend de la comparaison des pentes respectives du dommage marginal et du coût marginal de dépollution [Weitzmann, 1974].

Graphique 1 :
Effet de l'incertitude touchant au coût marginal de réduction de la pollution



Source : O. Godard et C. Henry [1998, p. 118]

Plus les émissions polluantes croissent rapidement – graphiquement, la pente de la courbe de dommage marginal (CMD) sera d'autant plus élevée –, plus il faut en limiter le niveau pour ne pas dépasser les seuils d'absorption de la nature. Si cette pente est plus élevée que celle de la courbe de coût marginal d'abattement (de réduction des émissions), alors le choix de la régulation par les quantités est préférable. Dans le cas inverse (graphique 1), la régulation par les prix est préférable. Le raisonnement est le suivant.

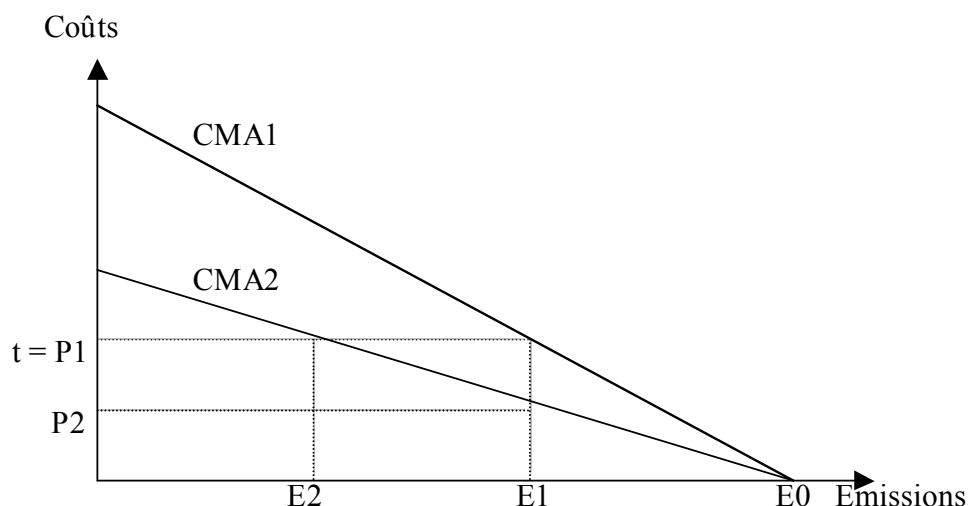
La fonction de coût de réduction de la pollution est inconnue (CMAr). L'administration est supposée faire l'hypothèse d'un coût surévalué sous pression des pollueurs (CMAi). Elle peut fixer une quantité d'émissions à ne pas dépasser (Q_i) ou bien une écotaxe (ti). Dans le premier cas, elle commet une erreur dont la valeur espérée du coût est mesurée par le triangle rouge (le plus grand ici). Dans le second cas, l'erreur est mesurée par le triangle bleu (le plus petit).

Le réchauffement climatique étant dû à la concentration des GES, notamment à celle du gaz carbonique, c'est-à-dire au stock accumulé dans l'atmosphère qui varie peu à court terme², les coûts marginaux d'abattement augmentent plus vite que les coûts marginaux des dommages : la pente des premiers sera donc plus forte que celle des seconds, qui évoluent en proportion inverse du bénéfice marginal attendu de la réduction des émissions. C'est l'argument principal en faveur d'une taxe sur les émissions de carbone par rapport aux permis négociables. Bien que porté par un raisonnement économique très orthodoxe il n'a pas prévalu lors des négociations de Tokyo. Il faut dire que l'expérience assez réussie des États-Unis pour diminuer les émissions de dioxyde de soufre grâce à un marché de permis d'émission négociables (MPEN), très encadré au demeurant, qu'ils ont utilisée comme argument en faveur d'une solution identique pour le dioxyde de carbone, portait sur un polluant dont la durée de vie est seulement de quelques jours car le dioxyde de soufre se transforme en sulfate particulaire.

² Le stock accumulé dans l'atmosphère est évalué à 760 GtC pour un flux annuel de 8 GtC.

Un autre argument économique est invoqué en faveur de la taxe par rapport au permis d'émission : elle favorise davantage l'innovation pour être moins polluant, tant au niveau micro-économique qu'au niveau global.

Graphique 2 : Incidences d'une taxe ou d'un crédit de quotas sur l'innovation

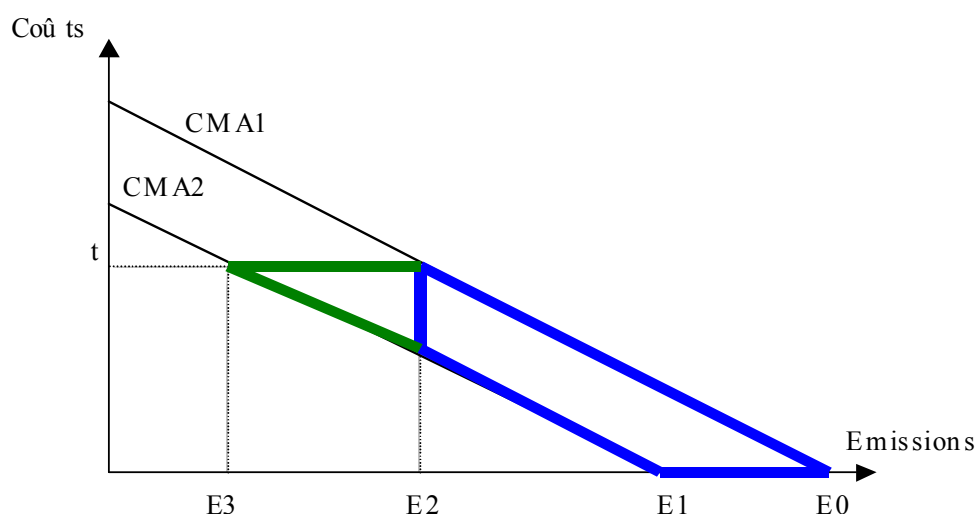


Source : J.R. Kahn, D. Franceschi [2006, p. 781]

Au niveau micro-économique, si l'on souhaite réduire le niveau d'émissions du point E_0 au point E_1 (graphique 2), il est nécessaire de fixer une taxe (t) ou un prix des quotas (P_1) correspondant à l'ordonnée du point d'intersection avec la courbe de coût marginal d'abattement (CMA_1). Si une innovation technique permet de réduire les coûts (CMA_2), le prix des quotas baisserait (P_2) mais le niveau des émissions resterait le même (E_1), tandis qu'avec la solution de la taxe, son niveau reste le même mais les émissions baissent (E_2) car les entreprises voient que le coût marginal d'abattement est inférieur à la taxe.

Au niveau global, la généralisation des innovations est davantage facilitée avec la taxe qu'avec les permis négociables. Avec un MPEN, les entreprises innovantes réalisent une économie représentée par le trapèze bleu (graphique 3) tout en réduisant les émissions de E_0 à E_2 et, si une taxe est imposée, elles économisent en plus la surface représentée par le triangle vert et réduisent les émissions jusqu'en E_3 .

Graphique 3 : Généralisation des innovations techniques



Source : J.R. Kahn, D. Franceschi [2006, p. 781]

On pourrait conclure que le match taxe-permis d'émissions se termine à l'avantage de la première³, mais ce n'est si simple car, derrière ce choix en apparence technique, se cachent des enjeux politiques.

b) L'établissement de normes

On rencontre parmi les réflexions écologistes, deux attitudes relativement contradictoires. D'un côté, la notion d'internalisation est souvent refusée au motif qu'elle est née dans les cercles de pensée libéraux. Or, si nous voulons soustraire à la logique marchande la production ou la protection des biens publics, et si nous voulons intégrer dans la décision publique la prise en compte de *tous* les coûts, il s'agit d'une opération proche de celle baptisée par les libéraux « internalisation ». La vraie différence se situe d'une part dans l'ampleur et le périmètre des coûts sociaux réintégrés par le biais de la taxe, et d'autre part dans la méthode choisie pour évaluer ces coûts. Le second point étant d'ailleurs largement lié au premier, car si l'on procède, comme le prônent les libéraux, à des enquêtes individuelles (dites « évaluations contingentes »), le phénomène de passager clandestin apparaît aussitôt, qui consiste pour un individu à sous-estimer la valeur qu'il accorde à tel ou tel bien public, l'environnement sain par exemple, pour laisser à d'autres le soin de le prendre en charge.

D'un autre côté, mais souvent chez les mêmes interlocuteurs, on voit louées les vertus de la taxe écologique, considérée comme alternative à l'autre mode d'internalisation inventée par les libéraux qui est l'échange de permis d'émission sur un marché. La raison de cette opposition est que la taxe ne relèverait pas d'un mécanisme de marché, au contraire de l'échange de permis, et que seule la taxe serait par essence politique, donc préférable dans une logique anti-libérale. Ce point de vue part d'un malentendu qu'il convient de dissiper.

Les mécanismes de marché recouvrent les effets combinés de la flexibilité des prix et de celle des quantités produites et échangées. Sur un marché, ne se fixe pas seulement le prix ou la quantité, il se fixe les deux, sinon ce n'est pas un marché. Dans le cas d'une taxe écologique, la régulation est confiée au prix, le marché ajustant ensuite les quantités. Dans le cas des permis d'émission, la régulation est assurée par la fixation de la quantité de pollution à ne pas dépasser, le marché ajustant les prix en conséquence. Mais, au-delà de cette différence, il y a plusieurs points communs entre ces méthodes.

³ Une étude récente faisant le point sur cette question abonde dans ce sens [Meunié, Quenault, 2007].

Le premier est d'exiger un choix politique *a priori* sur la norme écologiquement et socialement souhaitable, directement pour les droits qui seront échangés, ou indirectement pour fixer le bon niveau de la taxe. Si le cours du quota « tonne de carbone » s'est effondré sur le marché quelques mois après sa mise en place par l'Union européenne en 2005, c'est parce que la quantité de quotas d'émission était bien trop grande. Au contraire, plus les normes pour la mise en circulation des permis seraient particulièrement sévères, moins ledit marché serait un vrai marché puisque l'un des côtés de celui-ci (la quantité) serait choisi de telle sorte que la volonté politique primerait sur toute considération marchande. En d'autres termes, il est faux de croire que les normes, les taxes et les permis appartiennent à des registres radicalement différents : il n'y a pas de taxes sans normes pour définir le bon niveau de celles-ci, de façon à faire payer le prix de la pollution ; il n'y a pas non plus de permis d'émissions sans normes pour définir la quantité à ne pas dépasser. Le seul cas où la norme se différencie nettement de la taxe et du permis est celui où elle est une interdiction pure et simple. Mais, même dans ce cas, s'il y a des sanctions prévues pour violation de l'interdiction, on va retrouver l'idée d'une taxe sous forme de pénalité après avoir constaté que la quantité de pollution autorisée a été dépassée. L'efficacité de la régulation par les prix ou de celle par les quantités dépend des normes qui encadrent l'une et l'autre.

Il existe un autre point commun entre la régulation par les prix et celle par l'échange de quotas : il s'agit de faire payer le pollueur, en apparence l'entreprise productrice, en réalité le consommateur final parce que tout coût supplémentaire est répercuté sur le prix.

Si une mise en circulation de quotas ne fournit pas de recettes comme une écotaxe, cela ne tient pas à la différence de nature entre les deux formes de régulation, mais au fait que, par exemple dans le cadre du protocole de Kyoto appliqué en Europe, les États allouent gratuitement les quotas aux entreprises qui les échangent ensuite entre elles moyennant finance.⁴ Mais il suffirait que cette mise en circulation soit payante pour qu'elle s'apparente à de la fiscalité. La possibilité de spéculation qu'offre un marché de permis d'émission est-elle un inconvénient que la taxe évite ? Oui, mais le risque de spéculation est inversement proportionnel à l'encadrement politique du dit marché.

Lorsque la norme souhaitée par la société a été démocratiquement décidée, il reste à orienter la répartition de manière juste. Pour cela, on peut jouer sur les prix *et* sur les quantités. Mais si la fiscalité écologique se contentait d'être un supplément de prix, elle ne serait pas plus juste que des quotas finissant dans les caisses des acteurs économiques les plus riches. Elle doit être intégrée dans le cadre d'une fiscalité entièrement rénovée sur la base de la progressivité.

Différentes formes d'organisation des droits sur l'environnement existent : interdiction d'usage, norme (interdiction atténuée), formes monétaires modérant l'usage (écotaxe pour l'usage individuel, quotas ou permis pour l'usage collectif).

Si les permis sont attribués gratuitement, l'attribution se fait en fonction des droits acquis par l'habitude de polluer, et tout se passe comme si la « quasi rente » marshallienne était attribuée au pollueur initial⁵. Si les permis sont vendus aux enchères par l'Etat, le prix du permis est égal à l'écotaxe actualisée.

L'écotaxe est soit une incitation pour respecter la norme ou une amende pour en sanctionner la violation, soit le prix de la compensation des dommages causés à l'environnement. Très souvent, à l'instar du prix de l'immobilier, l'écotaxe présente ces deux aspects : prix de l'accès à la propriété de l'environnement et prix de la construction (production) de cet environnement.

⁴ Même la Commission européenne reconnaît que la régulation par le MPEN mis en place en Europe en 2005 est un échec (voir *La Tribune*, 14 février 2008). Elle envisage de vendre aux enchères les permis à partir de 2013.

⁵ Voir Lipietz [1998]. La quasi rente est le montant maximum que l'agent serait prêt à payer pour continuer à user de l'environnement autant que s'il était gratuit.

La première justification (par incitation) de l'écotaxe est d'améliorer la qualité de l'environnement (premier dividende), ce qui se traduit par l'augmentation du surplus collectif. Mais celui-ci est difficile à mesurer car des éléments qualitatifs, éthiques, entrent en ligne de compte, d'autant qu'il est intergénérationnel. On prélève sur les quasi rentes pour accroître le surplus (mais on ne finance pas le surplus par la taxe). Nous sommes parvenus au point de dégradation où il n'est plus possible de laisser les quasi rentes individuelles amputer le surplus collectif.

Quels sont les effets de la fiscalité de l'environnement sur la redistribution des revenus ? Comme la satisfaction marginale diminue avec le niveau de revenu, les pauvres sont davantage lésés par une perte de quasi rente de pollution si l'on institue une écotaxe. Le résultat est le même si l'on impose un règlement (les riches auront deux voitures en cas de circulation alternée ou en achèteront une neuve chaque fois que les normes deviendront plus sévères).

Mais l'argument peut être retourné : quand on peut polluer sans limites, les riches le font plus que les pauvres et il vaut mieux pour la collectivité y mettre un frein. Les pauvres ont donc plus à gagner qu'à perdre en améliorant l'environnement, à condition que cette amélioration ne soit pas immédiatement captée par une couche sociale (les riches venant s'installer dans un quartier où l'on a amélioré l'environnement parce qu'ils seront les seuls à pouvoir acheter le sol dont le prix a monté). L'écotaxe présente donc l'avantage de centraliser la quasi rente confisquée par la collectivité qui peut ensuite la redistribuer (deuxième dividende).⁶

Les riches polluent davantage car ils ont plus de moyens pour payer le prix de leur pollution et ils ont aussi plus de moyens pour payer le prix de la protection de l'environnement. L'iniquité vient des inégalités de revenus et, à l'échelle internationale, des inégalités de développement, et non de la protection de l'environnement. Les critiques contre cette dernière s'expliquent par la remise en cause des compromis implicites autour de la détérioration de l'environnement.

Très pauvres (car ils ont tout à gagner à un environnement plus sain) et très riches (car ils peuvent tout faire) ne perdent pas grand chose à la taxation de la pollution. Il n'en va pas de même pour les couches ou pour les pays moyens pour lesquels le prélèvement apparaîtra comme supérieur à la satisfaction marginale résultant de l'amélioration de l'environnement consécutive à la taxe. En effet, si le principe pollueur-payeur avait été appliqué depuis longtemps, les couches moyennes n'auraient pu accéder à une consommation dont le prix n'incluait pas le coût de la dégradation de l'environnement (agriculture, automobile). Mais aujourd'hui, les pollutions étant devenues considérables, il semblerait que le prix de la protection soit en train de devenir légitime même s'il ne faut pas chercher un optimum parétien : on ne peut gagner sur tous les tableaux.

c) La définition des objectifs d'une fiscalité écologique

Discuter des objectifs d'une fiscalité écologique ne peut être séparé de la question de savoir sur qui et sur quoi elle repose. On y retrouve la plupart des caractères de la fiscalité en général.

Puisque les entreprises répercutent sur les prix des biens et services la totalité de leurs coûts, tant ceux dont elles ont la maîtrise que ceux dont la prise en charge leur serait imposée, les consommateurs ne sont-ils pas finalement toujours en dernier ressort les « pollueurs-payeurs », les entreprises n'étant que des intermédiaires ? Oui et non.

L'introduction d'un paiement pour la pollution n'a pas strictement le même effet selon qu'il intervient à un moment ou à un autre du cycle production-consommation. Il s'agit du

⁶ Voir Chiroleu-Assouline M. [2001] et Gherzi F., Hourcade J.C., Quirion P. [2001].

même problème que celui qui naîtrait si l'on basculait d'un financement de la protection sociale par des cotisations sociales à un financement par l'impôt. Au total, c'est toujours le consommateur-contribuable qui « paie ». Mais le basculement du financement de la protection sociale ou, ici, l'introduction d'une fiscalité écologique prélevée au niveau des entreprises ou au niveau des ménages ne sont jamais neutres, homothétiques, au regard de la répartition des revenus, c'est-à-dire des rapports sociaux.

C'est pourquoi il est très important de concevoir une fiscalité écologique aux *assiettes* multiples, tout en sachant qu'il n'y a qu'une *source*, à savoir la valeur ajoutée, c'est-à-dire le travail humain. Parmi les assiettes possibles :

- taxe sur l'utilisation de l'énergie ;
- taxe sur le transport ;
- taxe sur le type de véhicule ;
- taxe sur l'utilisation de l'eau ;
- taxe sur l'empreinte écologique des produits ;
- taxe sur les déchets.

Chacune de ces taxes pourrait être différenciée en fonction des utilisations. Par exemple, l'usage de l'eau pour boire et celui pour remplir la piscine privée pourraient être taxés différemment.

Ces taxes pourraient ne pas se substituer à celles dont l'assiette aurait une relation moins étroite avec l'écologie, par exemple les taxes sur les transactions financières ou sur les revenus financiers, mais dont les recettes iraient à des réalisations de protection ou de réparation de l'environnement. C'est la raison pour laquelle la fiscalité dite écologique comporte une ambiguïté dans son appellation. Une fiscalité est-elle écologique par l'assiette qu'on lui choisit ou par la destination de son produit ? Sans doute, les deux cas sont possibles.

Les négociations engagées pour préparer l'après-Kyoto ont commencé à prendre en compte les recommandations scientifiques, et notamment celles du GIEC : les émissions de gaz à effet de serre devront être divisées par deux à l'échelle mondiale dans le prochain demi-siècle et par quatre au sein des pays développés. Dans cette perspective, la question d'une taxation sur le carbone émis et/ou sur l'énergie commence à être discutée. Le choix entre les deux assiettes n'est pas neutre. Si l'on met en place une taxe sur le carbone émis, cela revient à exonérer de toute contribution l'utilisation de l'énergie d'origine nucléaire, en ignorant les défauts de cette filière autres que les émissions de carbone. L'argument invoqué en faveur d'une seule taxe du carbone est qu'une taxe sur l'énergie pénaliserait les énergies renouvelables. Or rien n'empêcherait de fixer des taux différents selon les différentes énergies de façon à conserver un effet incitatif à utiliser les énergies propres.

II- La démarchandisation comme condition de la soutenabilité forte

La proposition qui est faite ici est de concilier l'exigence de soutenabilité sociale et celle de soutenabilité écologique dans une perspective forte, par la préservation des biens communs de l'humanité et par l'utilisation de la monnaie comme bien public.

1. La préservation des biens communs

Samuelson [1954] a défini un bien public ou collectif par deux critères : on ne peut exclure personne de son usage et l'usage par un individu n'empêche pas celui d'un autre. À ces deux critères de non exclusion et de non rivalité s'ajoutent parfois celui d'obligation d'usage et celui d'absence d'effet d'encombrement. Ces critères sont aujourd'hui contestés

pour définir un bien commun qui serait plus qu'un bien public.⁷ Comment distinguer les deux notions ?

- Par l'opposition nature/socio-culture ? Seraient biens communs les biens obtenus de la nature sans intervention humaine et seraient biens publics ceux qui sont construits socialement. Mais où placer l'eau puisée, filtrée, acheminée, etc. ? L'air qu'il faut dorénavant protéger des pollutions ? Et le climat dont on doit ralentir le réchauffement ? La distinction nature/socio-culture devient inopérante : à l'origine, l'eau et l'air étaient des biens purement naturels, mais dans le contexte de dégradation écologique où nous sommes, ces biens naturels censés être des biens communs et pas seulement publics seraient, selon cette définition, désormais des biens publics puisqu'ils sont produits. Et que dire des connaissances ? Toujours selon cette distinction, les connaissances, par définition humaines, ne seraient que biens publics et pas biens communs en application d'une hiérarchie peu convaincante.
- Par l'opposition propriété/droit d'usage ? Seraient biens communs les biens appartenant à tout le monde et biens publics ceux auxquels tout le monde aurait accès. La nuance est infime. Dans le protocole de Kyoto, un permis d'émission est un droit d'usage temporaire et non un droit de propriété de l'air qui n'aurait aucun sens. Ceux qui peuvent acheter les permis ont le monopole d'usage (il y a donc exclusion et rivalité). Si l'on disait que l'eau est un bien commun et que l'accès à l'eau est un bien public, cela sous-entendrait qu'il y aurait des biens communs auxquels on n'aurait pas accès. Qu'auraient-ils de communs alors ?
- Par l'opposition intérêt général/intérêt particulier ? Le bien commun correspondrait à l'intérêt de l'ensemble de la collectivité alors que le bien public n'y correspondrait pas nécessairement : la stabilité financière serait un bien simplement public car les spéculateurs auraient intérêt à l'instabilité. Mais alors on pourrait dire cela de tous les biens considérés *a priori* comme communs : la biodiversité et l'eau propre ne font pas les affaires des multinationales et le plein emploi est calamiteux pour les actionnaires.

Finalement, les deux critères de Samuelson résistent bien à la critique car leur pertinence se juge à leur capacité de couverture. Et il n'y a pas *a priori* de cas où ils ne pourraient pas s'appliquer. Conçus à l'origine pour savoir si un monopole de l'Etat s'imposait en vertu d'une obligation de n'exclure quiconque pour raison pécuniaire ou en vertu d'une situation de monopole naturel pour produire certains biens que le marché est incapable de fournir, ils peuvent parfaitement être utilisés pour garantir de nouveaux droits : libre accès aux connaissances (produisant même des externalités positives), droit à un environnement sain, droit aux ressources naturelles équitablement partagées.

Les définitions du bien commun, du bien public et aussi du périmètre du service public dépendent d'une décision politique d'appliquer les principes du refus d'exclure quiconque et de rendre les individus non rivaux les uns des autres. Bref, il vaut mieux élargir l'espace des droits (et ce, à l'opposé des conceptions de la Banque mondiale et de l'OMC) beaucoup plus que chercher vainement de nouveaux critères de définition distinguant plus que de raison des notions très voisines, d'autant que les libéraux ne s'y trompent pas : dès l'instant où des biens, communs, collectifs ou publics, peu importe, sont payés par des taxes globales, un optimum de Pareto est impossible à atteindre.

2. La monnaie comme outil de la démarchandisation

Il y a quelque chose de paradoxal à affirmer que la monnaie peut être un outil de la démarchandisation, celle-ci étant elle-même une voie vers la soutenabilité des modes de

⁷ Voir Kaul, Cancelao, Le Goulven, Mendoza [2002], Lille [2006].

développement. Nous essaierons de le montrer en rappelant l'ambivalence de la monnaie et en esquissant une économie politique de la sphère non marchande.⁸

a) La crise du capitalisme globalisé remet au centre de l'action politique le contrôle de l'outil monétaire

La monnaie est un instrument d'accumulation privée dès l'instant où sa possession en quantité suffisante permet au l'achat de la force de travail qui transforme l'argent en capital en perpétuel accroissement. La théorie de Marx, faisant du travail la seule source, sur le plan macro-socio-économique, de la valeur nouvelle trouve avec la crise actuelle, s'il en était besoin, une confirmation éclatante : la finance connaît un collapsus parce qu'elle a imposé un type de rapports sociaux qui ne pouvait qu'aboutir à une difficulté croissante de bouclage macro-économique, telle qu'on l'a vue aux États-Unis.

Mais la monnaie est aussi un bien public parce qu'elle est instituée par la société qui en garantit la validité sur un territoire donné, sans quoi les échanges privés ne pourraient se dérouler, et parce que, grâce à elle, une partie de la richesse peut être socialisée dans les canaux des services non marchands et de la protection sociale. La monnaie est l'*institution sociale* sans laquelle, d'une part, la vente sur le marché de la marchandise ne pourrait avoir lieu, c'est-à-dire la valeur ne serait pas validée en même temps que l'anticipation capitaliste, et sans laquelle, d'autre part, l'anticipation et la validation conjointes des besoins collectifs ne pourraient être inaugurées. La monnaie est bien un opérateur social d'homogénéisation.

b) L'anticipation des besoins collectifs pour construire une soutenabilité sociale et écologique

Tous les services non marchands, notamment l'éducation publique et l'accès universel aux soins, sont menacés depuis que le capitalisme a entrepris d'en réduire le champ pour élargir ainsi celui de l'accumulation privée. Malheureusement, face au discours économique libéral, il n'existe aujourd'hui aucun corpus théorique capable d'y opposer une argumentation logique à cette idée selon laquelle l'activité non marchande est financée par prélèvement sur l'activité marchande des agents privés qui se voit limitée, sous l'effet dit d'éviction (l'investissement public chassant l'investissement privé) et à cause de la montée des taux d'intérêt. La conséquence normative de cette vision est de verrouiller la politique monétaire, notamment en interdisant la monétisation des déficits publics, obligeant les États à emprunter sur les marchés financiers. Même la théorie marxiste traditionnelle échoue parce qu'elle reste le plus souvent accrochée à un dogme : les services non marchands sont financés par un prélèvement sur la plus-value produite dans le secteur capitaliste et, par conséquent, les travailleurs de ces services sont déclarés improductifs.⁹ Penser dans ces conditions la démarchandisation est impossible puisque la « non marchandise » dépendrait de l'existence de la marchandise. La proposition faite ici est de construire une théorie alternative alliant le concept d'anticipation de Keynes et celui de travail productif de Marx.

Les entreprises privées décident de produire quand elles anticipent des débouchés pour leurs marchandises qui répondent à des besoins solvables. Elles réalisent alors des investissements et mettent en circulation des salaires. La vente sur le marché valide cette anticipation, la mévente la sanctionnerait. Quant aux administrations publiques, anticipant l'existence de besoins collectifs, elles réalisent des investissements publics et embauchent aussi. Dans ce second cas, la validation est effectuée *ex ante* par une décision collective et se confond avec l'anticipation. Dans les deux cas, l'injection de monnaie sous forme de salaires et investissements privés et publics lance la machine économique et elle impulse la

⁸ Un développement plus complet de cet aspect se trouve dans Harribey [2004 et 2006].

⁹ Même un André Gorz [2008, p. 127], pourtant critique à l'égard du marxisme traditionnel, adhère à cette vision.

production de biens privés marchands et de services publics non marchands. De la même façon que les salaires versés vont *ensuite* être dépensés pour acheter les biens marchands, le paiement de l'impôt vient, *après* que les services collectifs sont produits, exprimer l'accord de la population pour que soient assurées de façon pérenne l'éducation, la sécurité, la justice et les tâches d'administration publique. L'anticipation de services non marchands et leur production par les travailleurs des administrations publiques précèdent donc logiquement leur « paiement » de type collectif par les usagers.

L'expression « les impôts financent les dépenses publiques » est trompeuse. L'ambiguïté provient de la confusion entre *financement* et *paiement*. La production capitaliste est financée par les avances de capital en investissements et salaires, avances dont la croissance sur le plan macro-économique est permise par la création monétaire, et les consommateurs paient. Quel rôle joue l'impôt vis-à-vis de la production non marchande ? Il en est le paiement socialisé. Le contribuable ne « finance » pas plus l'école ou l'hôpital que l'acheteur d'automobile ne « finance » les chaînes de montage d'automobiles. Car le financement est préalable à la production, que celle-ci soit marchande ou non marchande. Et le paiement, privé ou socialisé, lui est postérieur. Enfin, l'activité productive supplémentaire engendre un revenu supplémentaire et donc une épargne supplémentaire qui vient s'ajuster à l'investissement supplémentaire déclencheur, tant privé que public.

Il convient donc d'apporter une réponse logique à un problème d'ordre logique : l'économie capitaliste étant une économie monétaire, pourrait-on effectuer des prélèvements sur une base qui n'aurait pas encore été produite et, pis, qui devrait résulter de ces prélèvements ? Puisque c'est logiquement impossible, le retournement s'impose : la production non marchande et les revenus monétaires qui y correspondent précèdent les prélèvements. Autrement dit, et c'est là le point crucial pour réfuter le discours libéral : *les travailleurs des services non marchands produisent le revenu qui les rémunère*.

Certes, le paiement de l'impôt permet – tout comme les achats privés des consommateurs – au cycle productif de se reproduire de période en période. Mais, premièrement, ce sont les travailleurs du secteur capitaliste – et non pas les consommateurs – qui créent la valeur monétaire dont une partie sera accaparée par les capitalistes, et ce sont les travailleurs du secteur non marchand – et non pas les contribuables – qui créent la valeur *monétaire* des services *non marchands*. Deuxièmement, au sens propre, le financement désigne l'impulsion monétaire nécessaire à la production capitaliste et à la production non marchande ; l'impulsion monétaire doit être donc distinguée du paiement.

Contrairement à l'opinion dominante, les services publics ne sont donc pas fournis à partir d'un prélèvement sur quelque chose de pré-existant. Leur valeur monétaire, mais non marchande, n'est pas ponctionnée et détournée ; elle est *produite*. L'économie capitaliste est un circuit dont les deux actes fondateurs sont la décision privée d'investir pour produire des biens et services marchands et la décision publique d'investir pour produire des services non marchands. Autrement dit, les « prélèvements obligatoires » sont effectués sur un PIB déjà augmenté du fruit de l'activité non marchande.

Puisque l'impôt n'est pas une ponction sur de la richesse pré-existante, mais est le prix socialisé d'une richesse supplémentaire, on ne peut plus se contenter de la considération triviale du « prélèvement » sur le produit marchand (dans la langue libérale) ou sur la plus-value capitaliste (dans la langue marxiste orthodoxe). Certes, le travail et les ressources matérielles affectées à telle activité ne sont plus disponibles pour une autre. Mais il n'y a aucune raison de supposer que le travail affecté à l'une fait vivre l'autre. Les besoins humains sont satisfaits par des valeurs d'usage matérielles ou immatérielles produites sous la coupe du capital ou de la collectivité. Le fait que certaines valeurs d'usage ne s'obtiennent que par la médiation du capital qui se valorise au passage n'implique pas l'idée que ce soit le marchand qui donne naissance au non marchand ; cela n'implique pas que la valeur monétaire non

marchande soit quantitativement incluse dans la valeur monétaire marchande, ce qui est obligatoire dans la vision traditionnelle.

Conclusion : Quelles conséquences pour la soutenabilité sociale et écologique ?

Nous tirons de cette ébauche théorique trois conséquences pour fonder une stratégie de soutenabilité forte. La première est la nécessité de la maîtrise de la création monétaire à des fins d'investissements soutenables. La deuxième concerne la répartition du produit : la financiarisation, c'est-à-dire la captation d'une part croissante de la valeur par la rente financière, est incompatible avec la soutenabilité sous ses deux aspects. La troisième est de privilégier l'accès aux droits fondamentaux pour tous les humains présents et à venir par le biais de l'élargissement d'une sphère non marchande, fondée en théorie sur l'idée que la richesse non marchande n'est pas une ponction sur l'activité marchande, mais qu'elle est un supplément provenant d'une décision publique d'utiliser des forces de travail, des équipements et des ressources naturelles disponibles ou soustraits au lucre.

L'élucidation de l'énigme de la production non marchande participe à la redéfinition de la richesse et de la valeur, indispensable pour endiguer le processus de marchandisation de la société, foncièrement non durable car non soutenable. La théorie libérale confond richesse et valeur. Et les théories hostiles au capitalisme ne doivent pas rester obnubilées par le fait que ce système tend à réduire toute valeur à celle destinée au capital. Sur ce plan-là, un réexamen critique des catégories utilisées traditionnellement par l'économie politique et par le marxisme est indispensable pour proposer une *économie politique de la démarchandisation*. En bref, se débarrasser du libéralisme économique et d'un certain marxisme pour effectuer un retour au Marx qui définissait la « valeur » comme « le caractère social du travail, pour autant que le travail existe comme dépense de force de travail "sociale" ¹⁰ ». La reconnaissance du travail effectué pour répondre à des besoins sociaux hors du champ de la marchandise participe à la maîtrise de la société sur ce que peut être le bien-être, la « vraie » richesse.

¹⁰ Marx K., « Notes critiques sur le *Traité d'économie politique* d'Adolph Wagner », 1880, in *Œuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, tome 2, 1968, p. 1550.

Bibliographie

- Chiroleu-Assouline M. [2001], « Le double dividende : Les approches théoriques », *Revue française d'économie*, Vol. XVI, n° 2, octobre, p. 119-147.
- Coase R. [1960], « The problem of social cost », *The Journal of Law and Economics*, 3^e année.
- Cochet Y. [2005], « Economie et thermodynamique », *Cosmopolitiques*, n° 9, juin, p. 15-30.
- Daly H.E. [1996], *Beyond growth, The economics of sustainable development*, Beacon Press, Boston.
- Faucheux S., Noël J.F. [1995], *Economie des ressources naturelles et de l'environnement*, A. Colin, Paris.
- Fitoussi J.P., Laurent E. [2008], *La nouvelle écologie politique, Economie et développement humain*, Seuil, Paris.
- Georgescu-Roegen N. [1979], *La décroissance: Entropie-Ecologie-Economie*, 2^e éd. fr., Sang de la terre, Paris, 1995.
- Gherzi F., Hourcade J.C., Quirion P. [2001], « Marché international du carbone et double dividende », *Revue française d'économie*, Vol. XVI, n° 2, octobre, p. 149-177.
- Godard O., Henry C. [1998], « Les instruments des politiques internationales de l'environnement : la prévention du risque climatique et les mécanismes de permis négociables », in CAE, *Fiscalité de l'environnement*, Rapport n° 8, La Documentation française, Paris, p. 83-174.
- Gorz A. [2008], *Ecologica*, Galilée, Paris.
- Harribey J.M. [1996], « Développement soutenable et réduction du temps de travail, Analyse critique appliquée au cas de la France », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Paris-I-Sorbonne.
- [1997], *L'économie économe, Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, L'Harmattan, Paris.
- [1999], « La soutenabilité, une question de valeur(s) », HDR en sciences économiques, Université Bordeaux IV.
- [2003], « Le régime d'accumulation financière est insoutenable socialement et écologiquement », in Harribey J.M., Löwy M. (dir.), *Capital contre nature*, PUF, Paris, p. 109-121.
- [2004], « Le travail productif dans les services non marchands : un enjeu théorique et politique », *Economie appliquée*, Tome LVII, n° 4, décembre, p. 59-96.
- [2006], « Anticipation, financement et paiement du non marchand : trois moments distincts de la dynamique économique », Deuxièmes journées du développement du GRES, Université Bordeaux IV, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/non-marchand.pdf>.
- Hartwick J.M. [1977], « Intergenerational equity and the investing of rents from exhaustible resources », *American Economic Review*, vol. 67, n° 5, p. 972-974.
- Hotelling H. [1931], « The economics of exhaustible resources », *Journal of Political Economy*, vol. 39, n° 2, p. 137-175.

Kahn J.R., Franceschi D. [2006], « Beyond Kyoto : A tax-based system for the global reduction of greenhouse gas emissions », *Ecological Economics*, n° 58, p. 778-787

Kaul I., Cancelao P., Le Goulven K., Mendoza R.U. [2002], « How to improve the provision of global public goods », <http://www.g24.org/undp2tgm.pdf>.

Keynes J.M. [1969], *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936, Payot, Paris.

Landais C. [2007], « Les hauts revenus en France (1998-2006) : Une explosion des inégalités ? », Paris School of Economics.

Lille F. [2006], *A l'aurore du siècle, où est l'espoir ? Biens communs et biens publics mondiaux*, Tribord, Bruxelles.

Lindenberger D., Kümmel R. [2002], « Energy-Dependent Production Functions and the Optimization Model « PRISE » of Price-Induced Sectoral Evolution », *Int. J. Applied Thermodynamics*, Vol 5 (n° 3), sept., p. 101-107.

Lipietz A. [1998], « Economie politique des écotaxes », in Conseil d'analyse économique, *Fiscalité de l'environnement*, Rapport n° 8, La Documentation française, Paris, p. 9-39.

Martinez-Alier J. [1992], « Valeur économique, valeur écologique », *Ecologie politique*, n° 1, janvier, p. 13-39.

Marx K. [1867], *Le Capital, Livre I*, in *Œuvres*, Gallimard, La Pléiade, Paris, tome 1, 1962.

- [1880], « Notes critiques sur le *Traité d'économie politique* d'Adolph Wagner », in *Œuvres*, Gallimard, La Pléiade, Paris, tome 2, 1968,

Meunié A., Quenault B. [2007], « Le financement international du développement durable, La mobilisation contre les changements climatiques », *Revue Tiers Monde*, n° 192, octobre-décembre, p. 853-869.

Naredo J.M. [1987], *La economía en evolución, Historia y perspectivas de las categorías básicas del pensamiento económico*, 3^a ed. corregida y ampliada 2003, Siglo XXI.

Nordhaus W.D. [1990], « Economic approach to greenhouse warming », Conférence « Economic policy response to global warming », Rome, 4-6 octobre.

ONU, « Objectifs du Millénaire pour le développement », *Rapport 2007*, New York.

Passet R. [1979], *L'économie et le vivant*, Payot, Paris, 2^e éd. Economica, Paris, 1996.

Pearce D.W. [1976], *Environmental economics*, Longman, London.

Romer P.M. [1986], « Increasing returns and long run growth », *Journal of Political Economy*, vol. 94, p. 1002-1037.

Samuelson P.A. [1964], « The pure theory of public expenditure », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 36, No. 4. (Nov., 1954), pp. 387-389.

Solow R. [1956], « A Contribution to the theory of economic growth », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 70, p. 65-94.

Stiglitz J. [1974], « Growth with exhaustible natural resources: efficient and optimal growth paths », *Review of Economic Studies*, Symposium on the Economics of Exhaustible Resources, Edinburgh, Longman Group Limited, vol. 41, p. 123-137.

Weitzmann M.L. [1974], « Prices versus quantities », *Review of Economic Studies*, 41, p. 477-491.